

FEUILLE DE ROUTE DES ÉLUS SUR LE PROJET SENTIER CÔTIER

L'an deux mille vingt, le **mardi 22 mars 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 15 mars 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Gaëlle FAVENNEC donne procuration à Mme Marie Jo BRETON

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Mer et Littoral)
M. Maden LE CROM (chargé de mission transition agricole et alimentaire)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)
M. Clément BRIANDET (Architecte conseil)

FEUILLE DE ROUTE DES ÉLUS SUR LE PROJET SENTIER CÔTIER

Le Parc naturel régional a été lauréat en mars 2021 d'un appel à projet de la région Bretagne et l'ADEME sur l'adaptation au changement climatique. Le Parc travaille ainsi sur une action spécifique à la gestion des sentiers côtiers, complémentaire aux stratégies de gestion intégrée du trait de côte en cours d'élaboration à AQTA et GMVA.

Les sentiers côtiers comprennent ici tous les cheminements qui permettent de longer le rivage, aussi bien la servitude piétonne de passage le long du littoral (SPPL) qui traverse les propriétés privées, que les sentiers côtiers passant sur domaine public.

Les prémices de ce projet sont nées en 2018 suite à une rencontre entre le Directeur de la DDTM du Morbihan et le Président du PNR, au regard des nombreuses sollicitations reçues par des élus de communes littorales du Parc, confrontés à des problématiques d'ouverture, de gestion ou d'entretien de leurs sentiers côtiers. Des réunions de travail techniques ont alors eu lieu entre le Parc et la DDTM 56 afin d'établir un diagnostic à l'échelle des sentiers côtiers du Parc, plus spécifiquement au regard des enjeux environnementaux et d'évolution du trait de côte. Le Parc a alors souhaité approfondir cette réflexion avec ses partenaires locaux (DDTM 56, Conseil Départemental 56, Conservatoire du Littoral, EPCI, communes, Fédération nationale de randonnée pédestre...) à travers ce projet qui vise à animer une réflexion locale sur les enjeux de gestion des sentiers côtiers (SPPL et autres sentiers côtiers sur domaine public). L'objectif de ce projet est d'établir une stratégie territoriale prospective et de co-construire des outils pour la gestion quotidienne des sentiers côtiers à l'échelle du territoire du Parc. Dans ce cadre, le Parc a mis en place un COTECH présidé par Sylvie SCULO, Maire de Séné, réunissant la DDTM 56, le Conseil Départemental 56, le Conservatoire du Littoral, GMVA, AQTA et 3 communes pilotes (Crac'h, Surzur et l'île d'Arz).

Les réunions du COTECH et les rencontres avec les communes littorales du Parc (bilatéralement ou lors de réunions toutes ensemble) ont permis de partager leurs questionnements et attentes :

- Une meilleure connaissance des acteurs, de leurs compétences et de leurs interventions (qui fait quoi ?)
- Une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité et à l'évolution du trait de côte
- Des conseils sur les stratégies à suivre en cas de dangers ou d'obstacles sur le sentier : quelles stratégies en cas de nécessité de recul du sentier (submersion, inondation, érosion), au regard des effets du changement climatiques ou de danger ponctuel (ex. arbre tombé...)?
- Des conseils sur les stratégies à suivre au regard de la fréquentation des sentiers côtiers et des risques de dégradation associés dans le but de lutter collectivement.
- Contre les usages interdits (marche nordique avec bâtons sans embouts, vélos, chevaux...)
- Des préconisations pour la gestion quotidienne (entretien, choix d'aménagements...)

- Des documents types sur lesquels s'appuyer comme modèles (ex. fiche de procédure pour l'accueil d'évènements impliquant un public nombreux)

Les élus des communes littorales souhaitent avoir une stratégie commune sur les sentiers côtiers, en partenariat étroit avec la DDTM 56. Pour cela, ils souhaiteraient identifier et partager collectivement les difficultés de gestion rencontrées, afin de pouvoir définir collectivement des grands principes de gestion à l'échelle du territoire du Parc et de développer des outils d'accompagnement.

Au cours de ce projet, le Parc pourrait avec ses partenaires :

- Synthétiser l'inventaire des points de blocage liés à la gestion des sentiers côtiers sur le territoire du Parc.
- Proposer des solutions pour régler les points de blocage identifiés afin d'avoir une vision globale à l'échelle du Parc et non un traitement des difficultés traitées au cas par cas.
- Créer des outils de gestion au quotidien

Pour cela, le Parc, en collaboration étroite avec les membres du COTECH, élaborera un guide d'accompagnement pour la gestion des sentiers côtiers à destination des communes et membres du COTECH. Ce guide comprendra des cartes, des fiches support (pour apporter de la connaissance), des fiches de procédures et des retours d'expériences répondant aux questionnements et attentes des communes citées ci-dessus.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- **Valider** les principes d'élaboration de ce guide d'accompagnement sur les sentiers côtiers.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT